

ANNEXE V : LE DOMAINE DU CHATEAU - ETUDE VOINCHET

Evolution du domaine du château à travers les siècles

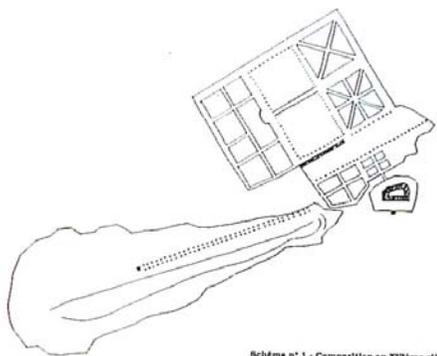


Schéma n°1 - Composition au XVI^{ème} siècle

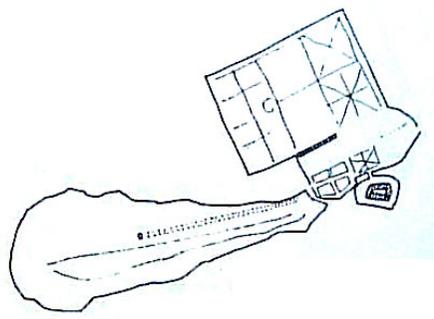


Schéma 2 : Du XVIII^{ème} siècle jusqu'en 1740

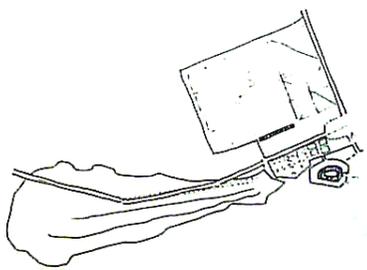


Schéma 3 : De 1740 jusqu'au XIX^{ème} siècle

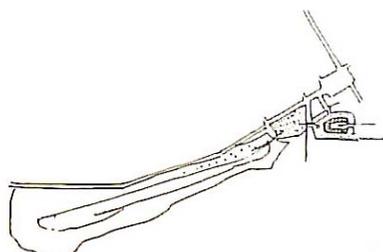


Schéma 5 : Après 1870

Source Etude Voinchet

Le Domaine National de Pau prend certainement son origine au XIV^{ème} et XV^{ème} siècles lorsque les basses cours et les terrasses du midi commencent à être plantées par Fébus puis par Gaston IV.

Au XVI^{ème} siècle, sous l'impulsion d'Henri d'Albret et de Marguerite de Navarre, puis de Jeanne d'Albret et enfin d'Henri III (Henri IV), les jardins atteignent leur apogée : la Haute-Plante, la Basse-Plante, les abords immédiats du château et le parc boisé composent alors un ensemble exceptionnel.

Au XVII^{ème} siècle, après le départ d'Henri IV, les jardins continuent d'être soigneusement entretenus, alors qu'ils servent un temps de réserve et de pépinières pour le domaine de Saint-Germain-en-Laye.

Au XVIII^{ème} siècle, malgré un manque d'entretien, ils conservent leur composition générale jusqu'à la Révolution française.

Détail de la composition de la Basse Plante à travers les siècles

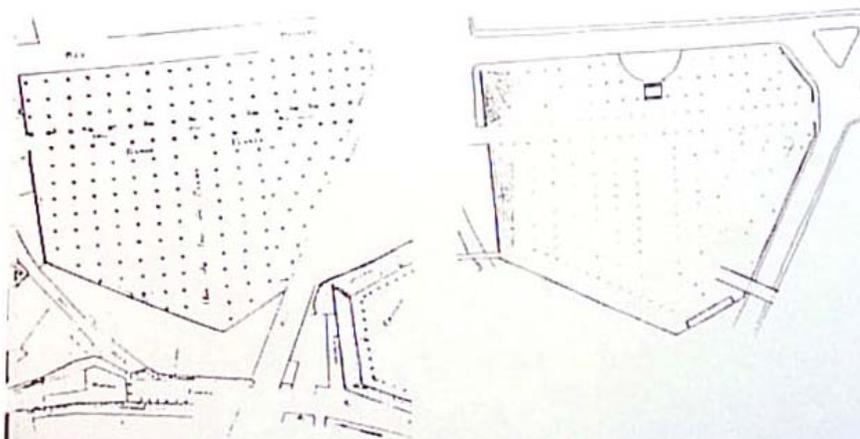


1676 : carré de broderies

Source Etude Voinchet - La Basse Plante



1740 : carré bordé d'arbres



1833 : planté continu

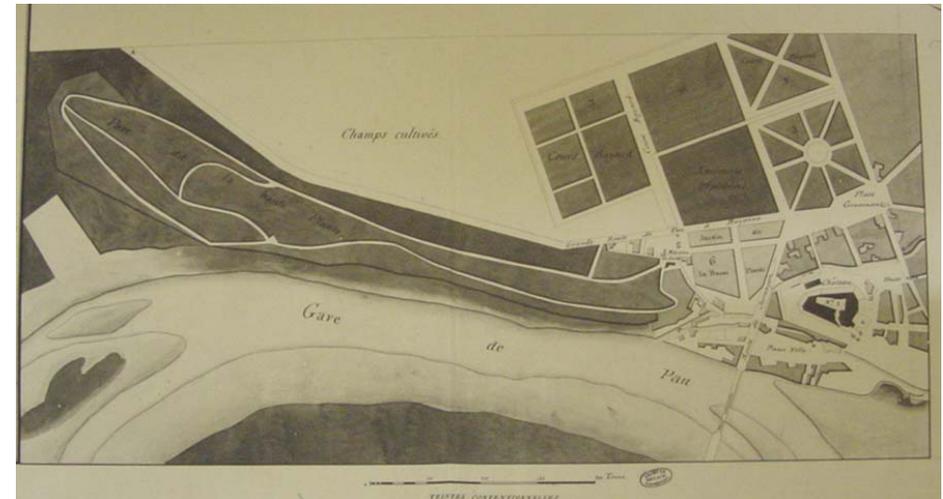
Source Etude Voinchet - La Basse Plante

Etat actuel : planté continu

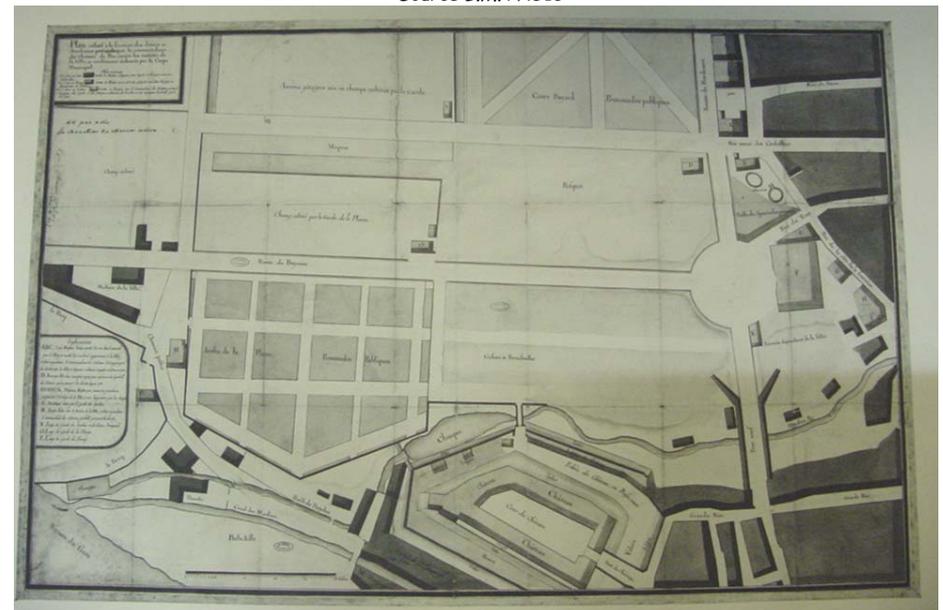
Au XIX^{ème} siècle, toute la Haute-Plante est lotie et transformée en espace public. En revanche, bien que largement amputés, la Basse-Plante et le parc voient leur tracé d'origine maintenu de sorte qu'il est possible aujourd'hui de parcourir encore le chemin décrit par J.Esprinchard en 1594 lorsque ce dernier visite le « plus beau jardin d'Europe ».

Au XX^{ème} siècle, le jardin du XIX^{ème} siècle est partiellement « écorné » et « vieilli » faute de moyens suffisants.

Contrairement au château qui doit être considéré comme une œuvre du XIV^{ème} siècle très largement réorganisée au XIX^{ème} siècle, le parc dans son état actuel- doit beaucoup plus au XVI^{ème} siècle (et dans une moindre mesure au XVIII^{ème} siècle) qu'aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles durant lesquels il a connu un long dépérissement.

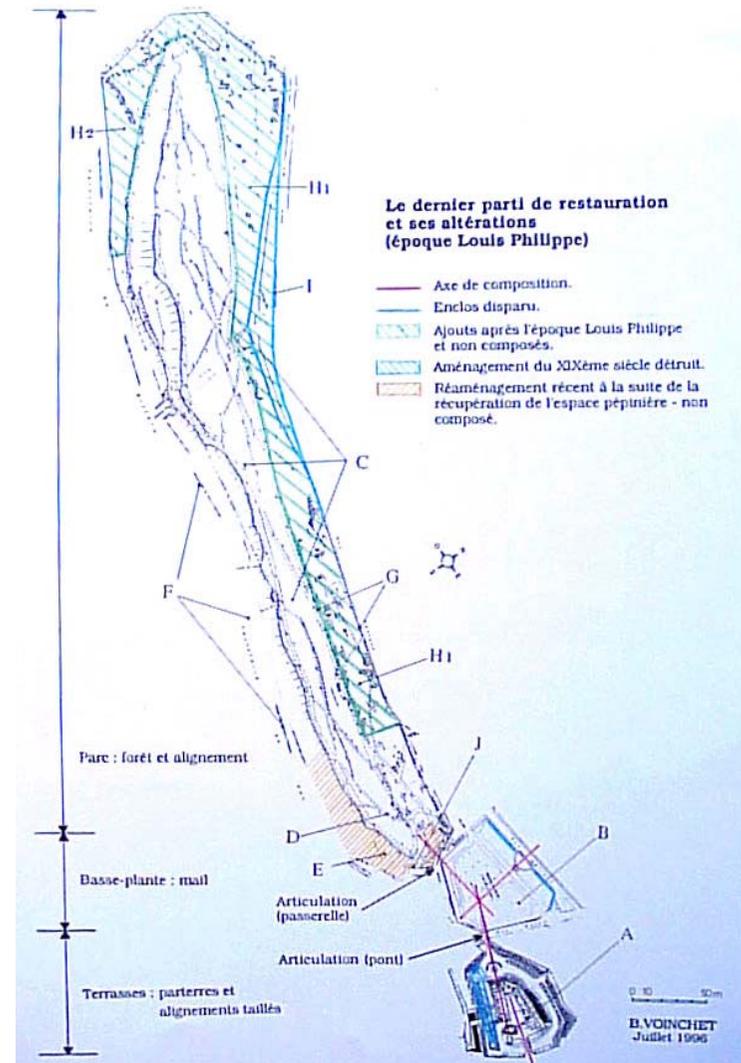


Plan des dépendances du château et de la ville de Pau dressé par le chevalier v. de Mauléon - 1825
Source B.M. PH610



Plan relatif à la fixation des droits et juridictions prétendues par le commandement du château de Pau contre les intérêts de la ville et constamment réclamés par le corps municipal - Fin XVIII^{ème} siècle
source B.M. PH65

Domaine - Restauration des jardins et du parc



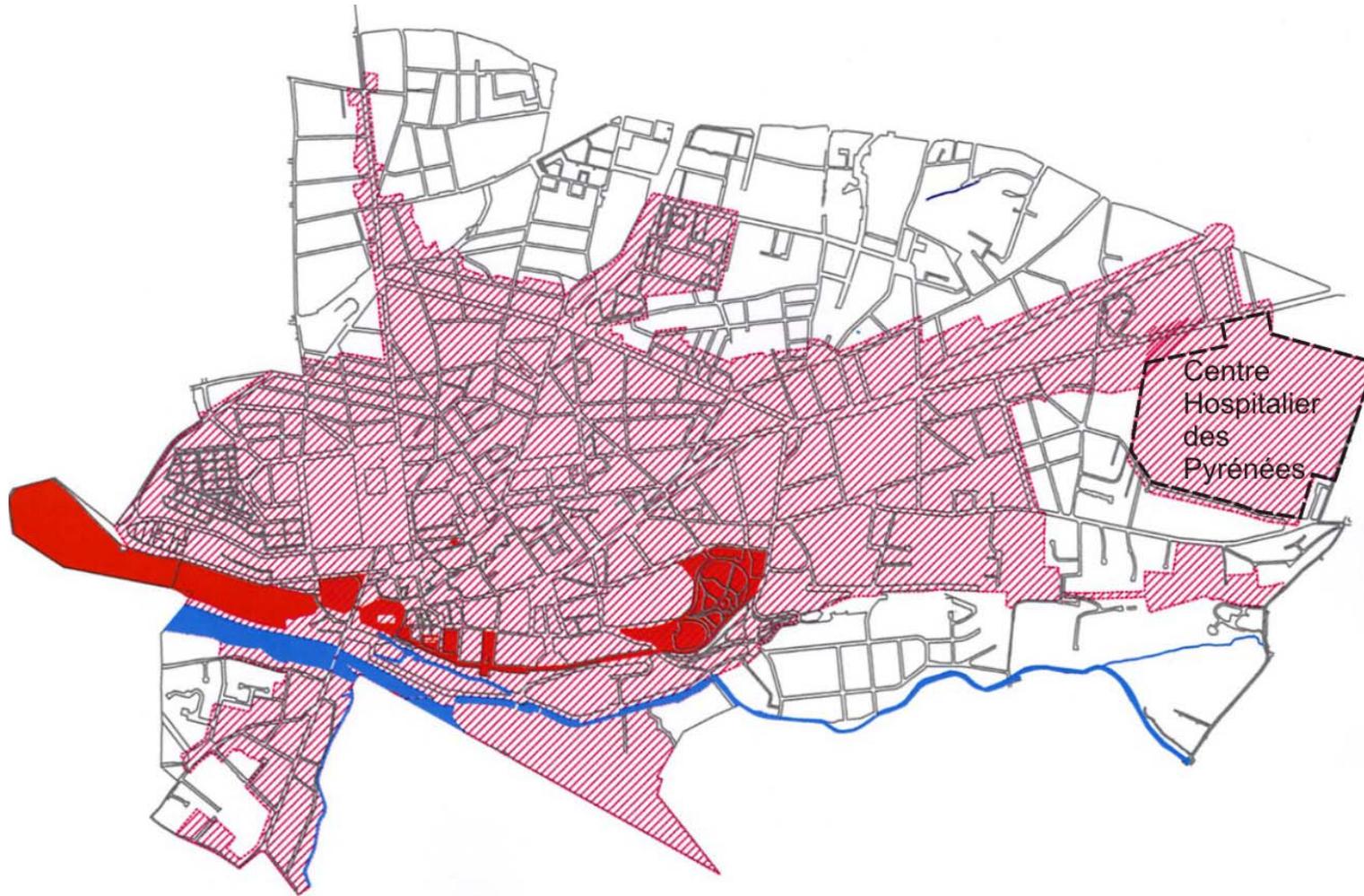
Le Centre Hospitalier des Pyrénées

HISTOIRE ET EVOLUTION DU SITE

ORIENTATION D'AMENAGEMENT

Bernard WAGON, chargé d'étude,
Ville de Pau, Direction de l'Urbanisme et du Patrimoine
S.D.A.P. des Pyrénées-Atlantiques
Avec la participation des Services Techniques du Centre Hospitalier des Pyrénées

Situation du C.H.P. de PAU et périmètre de la Z.P.P.A.U.P.



Le Centre Hospitalier des Pyrénées est implanté sur le site de l'ancien asile St Luc, fondé en 1865, à la limite est de la commune de PAU, avenue du Maréchal Leclerc.

Le Centre Hospitalier des Pyrénées est intégré dans le périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) de PAU.

La valeur historique de l'ensemble constitué par l'établissement psychiatrique et la valeur paysagère de son site d'implantation ont justifié la protection de l'ensemble

L'HISTOIRE DE L'HOPITAL

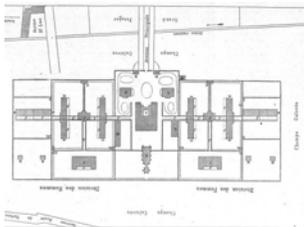
Il semble que l'hôpital St Luc n'ait pas été l'objet d'études historiques spécifiques ; aucune archives historique au Département, en Commune ni au Centre Hospitalier n'ont été trouvées. Seul un plan du 15 mai 1933 a été remis par le Service Technique du C.H.P..

C'est au cours d'une recherche approfondie sur internet que l'article du docteur AUZOUY, mis en ligne par la Bibliothèque Inter-Universitaire de Médecine à Paris, a pu être découvert. Publié dans les annales Médico-Psychologiques en 1869, cet ouvrage peut être consulté sur le site de la B.I.U.M. en recherchant la référence suivante :

<http://www.bium.univ-paris5.fr/images/livres/90152x1869x02/0003.jpg>

De l'histoire de l'hôpital psychiatrique, on peut retenir les grands principes fondateurs et l'évolution récente :

- 1 - un hôpital aggloméré sur une galerie axiale est/ouest,
- 2 - une croissance composée autour de l'ensemble constitué principal
- 3° - le dédoublement du bâti par l'implantation de nouvelles unités éparées orientées « sur la diagonale ».



1 - un hôpital aggloméré sur une galerie axiale est/ouest

2 - une croissance composée autour de l'ensemble constitué principal et en cohérence avec le parti d'urbanisme.

3 - le dédoublement du bâti par l'implantation de nouvelles unités éparées orientées en diagonale.

LES PRINCIPES FONDATEURS DU CENTRE HOSPITALIER ET SON EVOLUTION JUSQU'A NOS JOURS :

- La loi de 1838, réforme de Ferrus, qui institue des centres pour chaque département,
- Cela correspond à une nouvelle approche des soins, en abandonnant l'aspect systématique de l'enfermement, et surtout de l'enchaînement ; l'idée d'appliquer les *aliénés* aux travaux agricoles justifie le choix de la ferme St Luc, vaste zone agricole à l'est de Pau.
- La première pierre de l'asile St Luc est posée le 1^{er} juillet 1865 et l'ancien asile est évacué le 15 juin 1868 (*l'ancien asile fut situé au sous-sol du musée des Beaux-Arts – source à vérifier*).
- L'établissement s'accompagne donc d'une ferme et de toutes ses dépendances. L'ensemble du domaine atteint près de 65 hectares par des acquisitions qui se font aussi au-delà de la commune, notamment sur Bizanos.
- M.LEVY est nommé architecte ; il compose l'hôpital sur un axe est-ouest, de part et d'autre d'un centre administratif, avec des pavillons placés en peigne sur cet axe et des enclos paysagers ; l'établissement comprend donc un vaste espace agricole structuré par des allées plantées de tilleuls.
- Le Directeur de l'hôpital M.AUZOUY relate la conception de l'ensemble en 1869 dans les annales Médico-Psychologiques dont un extrait est donné ci-après.
- Les plans successifs disponibles montrent une évolution du lieu par accumulation de bâtiments (plans de 1933 et de 1959) : constructions d'ailes rejoignant les pavillons au dessus de la galerie, nouveaux pavillons en dehors de la partie agglomérée.
- Les religieuses quittent l'hôpital vers 1950.
- Le directeur est M.FOLLET. Après guerre, l'hôpital comptait près de 1200 lits. En 2006 il compte environ 380 lits.
- C'est après 1960 que le développement contemporain se traduit par des ajouts de bâtiments à rez de chaussée suivant des dispositions moins conformes au parti architectural fondateur : les pratiques médicales modernes supposent la conception de bâtiments à rez de chaussée, ce qui entraîne l'abandon progressif des bâtiments à étages.
- Le Département cède une partie des terrains, ce qui ramène la surface foncière à près de 40 hectares ; le Service Départemental d'Incendie et de Secours s'implante le long de l'avenue du Maréchal Leclerc
- Les fonctions hospitalières s'étendent sur toute la partie est du terrain, en limite de Bizanos ; des pavillons bas, en petites unités spécialisées sont construites jusqu'à maintenant, sans plan directeur.
- Dans la nuit du 17 au 18 décembre 2004, une aide-soignante et une infirmière, sont assassinées dans un bâtiment du CHP. Ce drame a accéléré la réflexion sur les missions et les organisations de l'établissement.
- Le Directeur du C.H.P. est M.DEBETZ en poste depuis le 11 février 2005.
- Un projet d'établissement a été élaboré et validé par l'ARH d'Aquitaine en juin 2006. Dans ce cadre, un plan directeur est en voie de finalisation. Il propose la reconstruction complète de l'établissement, positionné sur environ les 2/3 de la surface foncière. La partie restante correspondant à l'ancien asile St Luc sera cédée ou concédée par le C.H.P. Des discussions à ce sujet doivent être conduites avec la Ville de Pau.
- Lors de sa visite au CHP du 6 décembre dernier, le ministre de la santé a affirmé la volonté de l'Etat d'accompagner cette reconstruction dans le cadre du plan hôpital 2012. Une partie de ces opérations est déjà inscrite dans le volet d'investissement du plan de santé mentale, avec un objectif de réalisation avant fin 2010.

Extrait des annales Médico-Psychologiques, cinquième série, tome deuxième, 1869

ETABLISSEMENTS D'ALIENES

ASILE SAINT-LUC A PAU (Basses Pyrénées)

Par le Dr AUZOUY

Directeur-Médecin en chef de l'établissement, membre correspondant de la Société médico-psychologique

Origine de l'asile d'aliénés de Pau.

Vers l'extrémité d'un faubourg de Pau se trouvait, avant 1838, un amas de vieilles constructions connu sous le nom de Maison de force, contenant pêle-mêle les malades évacués de la prison, les filles atteintes de maladies contagieuses, et les aliénés secourus par le département. Il n'est pas besoin de faire ressortir ce qu'offrait d'inconvenant une pareille association, ce qu'avait de monstrueux l'assimilation des insensés aux malfaiteurs, dont ils partagèrent si longtemps le régime, les chaînes et les cachots. Le premier pas vers l'amélioration de ce triste régime fut, en 1834, la suppression des chaînes, que nous conservons dans nos archives comme un spécimen curieux d'un système qu'on se figure difficilement avoir pu survivre pendant quarante ans à la réforme de Pinel. Les chaînes jadis destinées à contenir l'aliéné, sont munies d'un carcan à cadenas et à charnière : Elles mesurent 1 mètre 40 centimètres, elles ne pèsent pas moins de 4 kilos 600 grammes. Une chaîne secondaire formée de quatre anneaux très lourds, en réunissant les deux poignets, s'opposant au mouvement des bras. Cette ferraille, instrument irrécusable des barbares traitements de nos devanciers, forme un contraste frappant avec la liberté dont jouissent aujourd'hui nos aliénés, autant qu'avec les soins bienveillants dont ils sont partout l'objet.

Le nombre de ces infortunés augmentant en raison directe de la sollicitude qu'on avait pour eux, la construction d'un local spécial, dans les jardins avoisinant la maison de force, ne tarda pas à devenir une impérieuse nécessité. Ce fut là l'origine de l'asile de Pau, construit avec soin, dans de bonnes conditions hygiéniques, mais offrant le double inconvénient d'avoir tous ses quartiers semblables, orientés de même, pareillement disposés à l'intérieur comme à l'extérieur, et d'être circonscrit dans un périmètre restreint, non susceptible d'agrandissement.

Pendant plusieurs années il fut possible de pallier, jusqu'à un certain point, l'exiguïté du local, par des acquisitions successives et coûteuses, qui en avaient porté la surface à 2 hectares ; mais à mesure que la population de l'asile augmentait, cette insuffisance devenait plus évidente, plus palpable. La ville s'étendait autour de l'établissement dans une proportion rapide, l'asile eut bientôt à souffrir d'être devenu le centre de quartiers populeux, en même temps qu'il constituait lui-même un voisinage incommode, au sein d'une ville élégante, qui doit à la beauté de son site, à la douceur de son climat, la fréquentation d'opulents étrangers, qui y affluent tous les hivers. L'administration et le département ne tardèrent pas à regretter d'avoir consacré d'importantes ressources à l'édification d'un asile fatalement condamné à une insuffisance irrémédiable, placé dans le quartier le plus animé de Pau, alors que ses fondateurs avaient cru, au contraire, en le bâtissant hors d'un faubourg, lui assurer le calme et l'isolement indispensables à ces sortes d'institutions. Le défaut de variété d'aspect des quartiers de classement, et l'élévation des murs de clôture, donnaient à l'asile de Pau un certain cachet de monotonie d'autant plus sensible, que les terrains propres à la culture manquaient complètement, et que les convalescents demeuraient presque désœuvrés, et privés de distractions.

Après que les chaînes brisées par Pinel à Bicêtre, l'eurent été à Pau par le docteur Cazenave, les aliénés se virent enfin traités comme des malades, et échappèrent peu à peu à d'humiliantes et à d'injustes assimilations. On entra franchement dans la voie tracée par la loi du 30 juin 1838 ; mais la réforme de Ferrus, l'application des aliénés aux travaux agricoles, n'avait pu encore être mis en pratique. Le travail, soit professionnel, soit agricole, était demeuré à Pau, jusqu'en 1860, à l'état d'essai timide, presque à l'état de bonne intention. Justement préoccupé de cette situation, dont les inconvénients empiraient chaque jour, le Conseil Général des Basses-Pyrénées émettait, dès 1859, sur l'initiative de M. Pron, alors préfet du Département, le vœu que l'asile pût être incessamment doté d'une succursale agricole ; mais cette création devait en entier incomber à l'asile, le département ne pouvant y contribuer en rien.

D'autre part, les économies de l'asile en le surélevant, expédient malheureux, mais obligé, car personne n'avait encore osé songer à son déplacement.

Il ne fallait donc compter comme ressources que sur celles que nous pourrions trouver ultérieurement dans une administration économe et productive. Plein de confiance dans l'avenir, et soutenu par la haute bienveillance et l'appui chaleureux de M. Guillaume d'Auribeau, préfet des Basses-Pyrénées, nous avons organisé la colonie agricole de Saint-

Luc, cultivée d'abord par 25 aliénés, et qui, après trois ans seulement de location, devenait la propriété définitive de l'établissement. Encouragé par ce premier succès, je m'empressai, dès lors, d'entrer dans les vues indiquées par l'administration supérieure, et de préparer le transfèrement de l'asile urbain dans sa propriété rurale. Le problème à résoudre se réduisait à ceci : « Possédant le terrain propice à la fondation du nouvel asile, créer les ressources nécessaires à sa construction. »

Nos excédants disponibles, et un emprunt remboursable sur le prix de vente de l'ancien asile, après son évacuation, telles étaient les seules ressources sur lesquelles il nous fût permis de compter. Le Conseil Général, frappé de l'utilité de l'opération projetée, n'hésita pas à donner sa garantie pour le remboursement de l'emprunt de 450,000 fr. qui nous était nécessaire. A cet emprunt de 450,000 fr., l'asile a pu joindre, au début des travaux, ses économies montant à 55,000 fr, et le problème s'est ainsi trouvé résolu.

La première pierre de l'asile Saint-Luc fut posée le 1^{er} juillet 1865, et dès le 15 juin 1868, - moins de trois ans après - tous les services y étaient installés, et l'ancien asile était évacué.

Asile Saint-Luc

Le domaine de Saint-Luc forme un quadrilatère situé à 4,500 mètres de l'octroi de Pau, et à 2,500 mètres du centre de la ville. Il présente aujourd'hui une superficie de 23 hectares, qui ont coûté en tout 110,000 fr. environ. Il est limité au nord par la route impériale de Pau à Tarbes, au sud par un chemin vicinal, à l'est et à l'ouest par des propriétés particulières. Il occupe une partie du vaste plateau qui domine la vallée de l'Ousse, affluent du Gave, et il jouit dans toute son étendue de ce magnifique panorama des Pyrénées, qui a valu au site de Pau une réputation justement méritée. Une légère pente facilite de toutes parts l'écoulement des eaux vers le ruisseau du Hédas, qui traverse la propriété. Cette disposition rendait le local parfaitement salubre, et éminemment propre à l'installation d'un vaste et populeux établissement. Un chemin de ronde entièrement planté d'arbres variés, forme autour du domaine une promenade continue de près de deux kilomètres, avantage précieux pour la promenade des malades. De vertes prairies, des avenues de fruitiers, des bosquets ombragés, un immense potager, composent le domaine au sein duquel est enclavé l'asile, dont le périmètre spécial occupe une étendue d'environ cinq hectares. L'ancienne ferme a été conservée comme annexe agricole, hors de l'enceinte de l'asile. La vacherie, la porcherie, l'écurie y occupent divers malades et conservent à notre institution le caractère agricole que nous nous sommes efforcés de lui imprimer. Nous avons eu la rare bonne fortune, pour la rédaction de nos plans, de rencontrer en M. Lévy, architecte du département, un homme dont le talent n'a pas cru déchoir en puisant ses inspirations dans la pensée médicale. L'asile Saint-Luc est la réalisation du système des pavillons isolés, entourés de toutes parts d'espaces cultivés.

Un parallélogramme de 340 mètres de l'est à l'ouest, sur 450 mètres du nord au sud, avec avant-corps ou saillie en avant du segment central, circonscrit l'enceinte de l'asile Saint-Luc. Au centre une cour de 400 mètres de large, ayant à l'entrée la loge du concierge et celle du régisseur agricole, a comme perspective le vaste bâtiment des services généraux, flanqué sur les côtés, savoir : à droite, d'une villa servant d'habitation au directeur-médecin, et à gauche d'une villa semblable, destinée aux logements de l'aumônier et du receveur économe. En arrière du bâtiment d'administration est l'emplacement de la chapelle. Une galerie directe va du centre vers l'est, desservir la division des femmes et vers l'ouest celle des hommes.

Dans chacune de ces divisions, deux grands bâtiments ayant leur axe du nord au sud, sont traversés dans leur milieu par cette galerie, qui forme la séparation des quartiers. Ces quartiers sont dans le premier bâtiment ceux : 1° *des paisibles*, 2° *des demi-paisibles*, et dans le second bâtiment ceux : 3° *des agités et épileptiques*, 4° *des infirmes*. Entre ces deux grands bâtiments, s'en élève un autre plus petit où sont les bains, situés en face d'un embranchement que la galerie de service jette vers le sud, pour conduire au quartier des pensionnaires.

Telle est la composition sommaire des quartiers actuellement occupés par les aliénés à Saint-Luc. La pénurie de ressources a fait ajourner les compléments importants qu'un avenir prochain verra sans doute surgir, et dont voici l'indication :

Après avoir desservi les sections qui précèdent, la galerie principale, continuant son parcours, passera sur le front des deux sections les plus reculées, savoir :

5° *celle des épileptiques*, et 6° *celle des agités*. Ces deux dernières seront orientées au sud, comme le sont les quartiers des pensionnaires, et seront, par conséquent, perpendiculaires aux précédentes.

Leur isolement laissera vacants au sud des emplacements pour des cottages destinés à des pensionnaires hors classe, ou à ceux pour lesquels on voudrait essayer du traitement familial préconisé par le docteur Mundy.

Le principal caractère de notre plan, c'est qu'au lieu d'avoir des préaux entourés de murs et de constructions, tous nos bâtiments, au contraire, sont isolés, et environnés de jardins. Les clôtures, précédées de sauts-de-loup à l'intérieur, ont pu être maintenues basses sans favoriser les évasions. Tous les quartiers jouissent ainsi de la vue des Pyrénées, et de l'avantage inappréciable de constituer chacun une habitation rurale indépendante de ses voisins, et offrant une grande variété d'aspect et d'orientation.

Description des bâtiments de Saint-Luc.

Une large avenue plantée de tilleuls, et bordée de deux contre-allées, conduit de la route impériale à l'asile, sur un parcours de 320 mètres, à travers les prairies et le potager de l'établissement. Les loges des concierges sont séparées entre elles par une grille, au centre de laquelle se trouve le portail d'entrée. A droite et à gauche, d'élégants parterres entourent les deux villas habitées par le médecin-directeur et les autres fonctionnaires de la maison. Ces parterres s'harmonisent avec le dessin de la cour d'honneur, au fond de laquelle se détache la façade du bâtiment central d'administration, dans lequel sont réunis tous les services généraux.

Services généraux. – Ce bâtiment comprend un vaste corps de logis au sud, flanqué de deux ailes en retour vers le nord. Ces deux ailes sont reliées ensemble par un beau portique supportant une terrasse, et entourant un jardin d'hiver qui rappelle la cour intérieure des maisons moresques. Dans l'aile droite se trouve, au rez-de-chaussée, le cabinet du directeur-médecin, une salle d'attente, le bureau d'administration, le bureau du receveur-économe, le vestibule où s'ouvre le guichet par lequel la division des hommes vient chercher ses vivres à la cuisine centrale, l'office et la dépense, ou magasin des comestibles. Le premier étage contient les logements du médecin adjoint, du secrétaire, du commis d'économat, et de l'interne.

Dans l'aile gauche, au rez-de-chaussée, sont la salle de la commission de surveillance, un parloir pour chaque sexe, le guichet et le vestibule de service pour la division des femmes, la pharmacie, la salle à manger des sœurs, et la chambre des cuisinières. Au premier étage sont le logement des sœurs, et les magasins temporairement occupés par la lingerie et le vestiaire, attendu que dans le local destiné à ces services, nous avons provisoirement installé une chapelle pour le culte religieux. Un élégant clocheton surmonté de la rose des vents et d'un paratonnerre, contient une horloge à quatre cadrans, qui donne l'heure à toutes les parties de l'asile. Le local occupé par la chapelle provisoire est très vaste, et répond largement à sa destination définitive. Il correspond exactement aux dimensions de la cuisine placée au-dessous, et qui mesure 15mètres de long, sur 14 de large et 4 de haut. Ces deux pièces sont les plus belles et les plus commodes de l'établissement. Sur les deux flancs du bâtiment des services généraux, règne un chemin de service qui le sépare, à l'est du parterre des fonctionnaires et de la cour de la buanderie, à l'ouest du parterre du directeur-médecin et de la cour des ateliers professionnels.

La chapelle définitive qui sera ultérieurement érigée, a sa place fixée en arrière du bâtiment central, dans l'axe nord-sud de l'asile, au milieu des jardins intérieurs.

La division des femmes est placée au levant, la division des hommes au couchant des services généraux. Une galerie de 3 mètres de large traverse tout l'asile dans son axe longitudinal, de telle sorte que, lorsque deux guichets de la cuisine sont ouverts, on voit l'extrémité orientale de l'asile de son extrémité ouest, ce qui facilite beaucoup la surveillance.

Sur cette galerie s'ouvrent les divers quartiers, qui lui sont perpendiculaires. Les deux divisions destinées à chaque sexe sont pareilles, et parfaitement symétriques : on dirait deux asiles semblables, réunis par le trait d'union des services généraux. Décrire l'une de ces divisions, c'est donc aussi décrire l'autre.

Quartiers du régime commun – Le premier bâtiment traversé dans son milieu par la galerie centrale, contient d'un côté *les paisibles*, et de l'autre *les semi-paisibles*. Ce sont là deux quartiers bien séparés, bien que placés dans le même bâtiment, dont les deux moitiés sont chacune entourées de trois côtés d'un jardin distinct. Au rez-de-chaussée de chaque quartier, se trouve un chauffoir-réfectoire de 20 mètres de long sur 6 mètres de large, avec une petite salle pour les gardiens, et un lavoir-office pour les besoins quotidiens. Le poêle, placé au milieu de chaque grande salle, envoie ses tuyaux au centre des dortoirs, situés au premier et au second étage, et leur communique ainsi une chaleur suffisante. On accède aux dortoirs par un bel escalier à jour, qui favorise la surveillance, et s'oppose aux précipitations. Chaque dortoir contient 20 lits. Un petit bouge attendant, permet le dépôt des vases pendant le jour, et d'une vespasienne pendant la nuit. Entre les escaliers des deux sections géminées, au-dessus de la galerie, sont des chambres permettant d'isoler certains malades ou d'installer de petits dortoirs de 4 lits. En somme, chaque section contient 48 lits, qu'on peut sans encombrement porter à 50, de telle sorte que le bâtiment qui contient deux quartiers, donne l'hospitalité à 100 personnes.

Bains. – Poursuivant le parcours de la galerie, et vers son milieu, se trouve l'établissement des bains, composé au centre d'une salle pour les appareils de chauffage, surmontée d'un bassin en ciment sur voûte, d'une capacité de 40 mètres cubes, pour distribuer l'eau dans toute la division. D'un côté se trouve une salle de quatre baignoires avec une douche, et de l'autre sont trois cabinets de bains, momentanément transformés en cellules d'isolement. En face des bains, on dépasse l'embranchement du quartier des pensionnaires, et l'on arrive à un grand bâtiment entièrement semblable à celui que nous venons de décrire, et dans lequel sont installés *les agités et les épileptiques*, réunis au quartier nord, *les faibles et l'infirmerie* au quartier sud. Ces deux quartiers ensemble peuvent recevoir, comme les deux premiers environ 100 personnes.

L'asile Saint-Luc est donc momentanément réduit à quatre quartiers de classement dans chacune des deux divisions, au lieu des six quartiers que comporte le plan d'ensemble, et il ne nous serait pas possible, en ce moment, de loger plus de 400 personnes, gardiens compris, dans les sections du régime commun. L'on verra bientôt que les pensionnats

offrant chacun un maximum de 45 places, portent à 490 le nombre de places dont peut disposer l'établissement, dans les conditions incomplètes où il se trouve actuellement. Et si nous défalquons 40 places pour le personnel préposé à la surveillance des malades, il ne reste plus que 450 places pour les aliénés.

Quoi qu'il en soit, c'est déjà un progrès sensible obtenu sur l'état de choses antérieur, attendu que l'ancien asile aujourd'hui abandonné, ne disposait que de 370 places, et que nos 440 aliénés s'y trouvaient entassés de manière à rendre urgente leur translation dans des édifices répondant mieux aux besoins actuels.

Pensionnats – Les pensionnats n'ont qu'un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée. Ils sont placés au milieu de parterres faisant face directement, au sud, à la chaîne des Pyrénées, qui leur forme un splendide horizon. Les habitations de jour se composent de vastes salons, avec billard chez les hommes, avec piano chez les femmes, salles de lecture, salles à manger distinctes selon les classes de pension, et véranda pour les fumeurs. Un grand corridor largement éclairé, et un péristyle à colonnes, servent de promenoir les jours de pluie. Trois cellules ou chambres d'agités, un dortoir de 8 lits pour les infirmes, et un office, sont de plain-pied avec le jardin. Au premier se trouvent un dortoir de 16 lits pour la troisième classe, et 16 chambres pour les pensionnaires de la première et deuxième classe. Quelques-uns de ces derniers occupent des chambres à deux lits. Le pensionnat des femmes est entièrement semblable au pensionnat des hommes, et contient le même nombre de places.

Nous avons jugé que la situation des bains, à Saint-Luc, les mettant à la portée de tous les quartiers, il serait inutile et dispendieux d'en placer à la section des pensionnaires. La réserve pour ceux-ci de trois cabinets à part, dans chacune des deux divisions, nous a paru suffisamment répondre à leurs besoins balnéaires.

L'expérience des asiles où il existe une salle de bains dans chaque quartier, nous a depuis longtemps fait l'adversaire convaincu de leur dissémination. Cette opinion a été corroborée chez nous par l'aveu de nos honorables collègues des asiles de Rodez, de Toulouse, de Naugeat près de Limoges, qui reconnaissent avec sincérité les graves inconvénients de cette multiplicité. Non-seulement l'entretien et le chauffage d'un grand nombre de chaudières sont très onéreux, mais encore le personnel est presque toujours insuffisant pour surveiller à la fois les quartiers, et les salles de bains multiples. Il en résulte que les établissements qui possèdent le plus de baignoires éparses, sont précisément ceux où, dans la pratique, on donne le moins de bains aux malades.

Disposition architecturale – Presque partout nos salles du rez-de-chaussée ont 4 mètres d'élévation. Les dortoirs ont au 1^{er} étage 3,75 mètres, et au 2^{ème} étage 3,50 mètres. Ils sont parquetés et cirés. Les croisées de nos sections sont à 4 vantaux fermant sur un meneau moyen, à crémone et à clef. Les deux vantaux supérieurs n'occupent que le tiers de l'ouverture, et reposent sur un rebord d'eau formant la croix avec le meneau moyen. Ils s'ouvrent au loqueteau, pour aérer les salles. Les croisillons sont en fer, et rapprochés de manière à s'opposer à l'évasion, en cas de bris des vitres. Celles-ci sont d'ailleurs moins coûteuses à remplacer, par suite de leur moindre dimension. Les appuis de fenêtres sont à 1,30 mètres du sol, et à plan incliné en dedans pour qu'on ne puisse pas monter dessus, ni rien y déposer. Cette hauteur d'appui a, en outre, un avantage moral pour l'aliéné, que le vide attire toujours plus ou moins : elle éloigne de lui l'idée de se précipiter.

Les lieux d'aisances sont tous situés dans les jardins qui entourent les pavillons, et adossés au mur d'enceinte, de manière à ce que la vidange s'en opère de l'extérieur. Chaque section a deux loges contiguës, situées à 20 mètres des bâtiments d'habitation. Ceux-ci ne conservent ainsi dans leur sein aucune cause d'insalubrité. Le système des tonnes mobiles, en obligeant le personnel à une vidange quotidienne, fertilise à un haut degré nos cultures et nos prairies, et leur prodigue un engrais des plus actifs, surtout quand il est mélangé à des terreaux et à des fumiers d'étable. Les murs de clôture de l'asile ont été bâtis presque en entier par les forces de l'établissement. D'immenses sauts-de-loup ont été ménagés autour des jardins de toutes les sections, ce qui réduit à deux mètres, au-dessus du niveau du sol, la hauteur des murs, qui ont, en réalité, quatre mètres à partir des fondations. De vastes ateliers pour tous les corps de métiers représentés à l'asile, ont été érigés en utilisant de vieux matériaux, sans aucun débours important. Une salle d'autopsie avec chapelle mortuaire vient d'être construite par les mêmes moyens, et la récapitulation des travaux exécutés jusqu'à ce jour par nos aliénés, aidés de quelques infirmiers maçons ou charpentiers, pour leur participation à l'édification de l'asile, atteint les chiffres suivants :

Saint-Luc représente un grand village symétrique et régulier, qui n'affecte pas la prétention d'être un monument, mais qui constitue un asile essentiellement agricole, dans lequel on a surtout cherché à joindre l'utile à l'agréable.

Parmi les nombreux visiteurs de l'asile Saint-Luc, se trouve M. le docteur Robertson, directeur-médecin de l'asile du comté de Sussex, et président de l'association médico-psychologique de Londres. Voici comment s'exprime ce praticien distingué, dans les annales de l'association qu'il préside en Angleterre :

« En 1865, j'ai vu à Pau, grâce à l'obligeance de M. Auzouy, le directeur de l'asile, le plan du nouvel asile du département (pour 500 malades), alors en voie de construction. J'ai également visité avec lui le magnifique site choisi pour cet asile. L'idée géniale qui a présidé à ce plan a consisté à construire un corridor central allant de l'Est à l'Ouest, et duquel se détachaient des pavillons avec salles au nord et au sud ; ainsi se trouvait réalisé le principal caractère du système des pavillons appliqué à la construction des hôpitaux. Je crois que ce plan de M. Auzouy a été le premier essai de ce genre, appliqué à la construction des asiles. » (Reprinted from the *Journ. of mental science*, January 1867).

M. le docteur Robertson ayant, à son tour, à fournir un plan d'asile, a cru devoir imiter, dans son dessin, les principales données du plan de Saint-Luc, et si nous nous félicitons des emprunts faits à nos idées, ce n'est pas par un vain amour-propre, mais c'est parce que nous y voyons la confirmation de l'opinion où nous sommes d'avoir fait pour le mieux dans l'intérêt de nos aliénés (1).

« Enfin, pour peu que nos 23 hectares, dont 18 non soumis à une culture intensive, ajoutent à ces excédants de recettes une dizaine de mille francs (et cette évaluation est au-dessous de la moyenne ordinaire), ci 40,000 ».

Organisation du travail à Saint-Luc

L'asile Saint-Luc, situé à l'est du département des Basses-Pyrénées, est aussi rapproché des départements des Landes et des Hautes-Pyrénées qu'il dessert, que de beaucoup de localités du département, dont Pau est le chef-lieu. Cette heureuse situation semble lui garantir une importance exceptionnelle, et en faire presque autant un asile régional qu'un établissement départemental exécuté sur un plan prodigue d'air, de lumière et d'espace. Le malade, embrassant d'un coup d'œil le splendide et immense paysage qui se déroule devant lui, oublie souvent que son habitation est limitée, et qu'il est momentanément privé, dans son intérêt, d'une liberté dont il ne saurait faire usage. Au lieu d'être confiné dans un étroit espace, il peut désormais, dans de vastes jardins, ouvrage de ses mains, donner cours à son activité régularisée avec le travail, et modérée par le bien-être dont une sollicitude constante tend à l'entourer. Nous pouvons donner à l'appui de cette appréciation l'exemple de plusieurs colons de Saint-Luc, signalés autrefois comme irrésistiblement portés aux évasions. Tels d'entre eux, déjouant la plus active surveillance, avaient franchi quatre ou cinq fois des murs de six mètres de haut, pour retourner dans leurs foyers, qui n'ont plus songé à s'évader, depuis huit ans qu'ils habitent la ferme Saint-Luc, dont le périmètre est ouvert de toutes parts, et dépourvus de clôtures.

Tout le mouvement d'un asile convergeant vers la guérison ou l'amélioration de l'aliéné, c'est de cette idée fondamentale que découlent toutes les indications thérapeutiques. La surveillance ne se borne pas à prévenir les évasions des malades, elle comprend les soins personnels que leur position réclame, la protection qu'ils doivent trouver contre tout danger venant d'eux-mêmes ou venant d'autrui, la direction à imprimer à tous leurs actes, et l'observation attentive de leurs habitudes, qu'il faut, autant que possible, ramener à celles d'une vie normale. Pour atteindre ce but, ce n'est pas trop que le concours entier, dévoué, absolu, des auxiliaires et collaborateurs de tout genre qui nous secondent dans notre tâche, et sous ce rapport nous n'avons qu'à nous louer du concours que nous avons jusqu'ici rencontré.

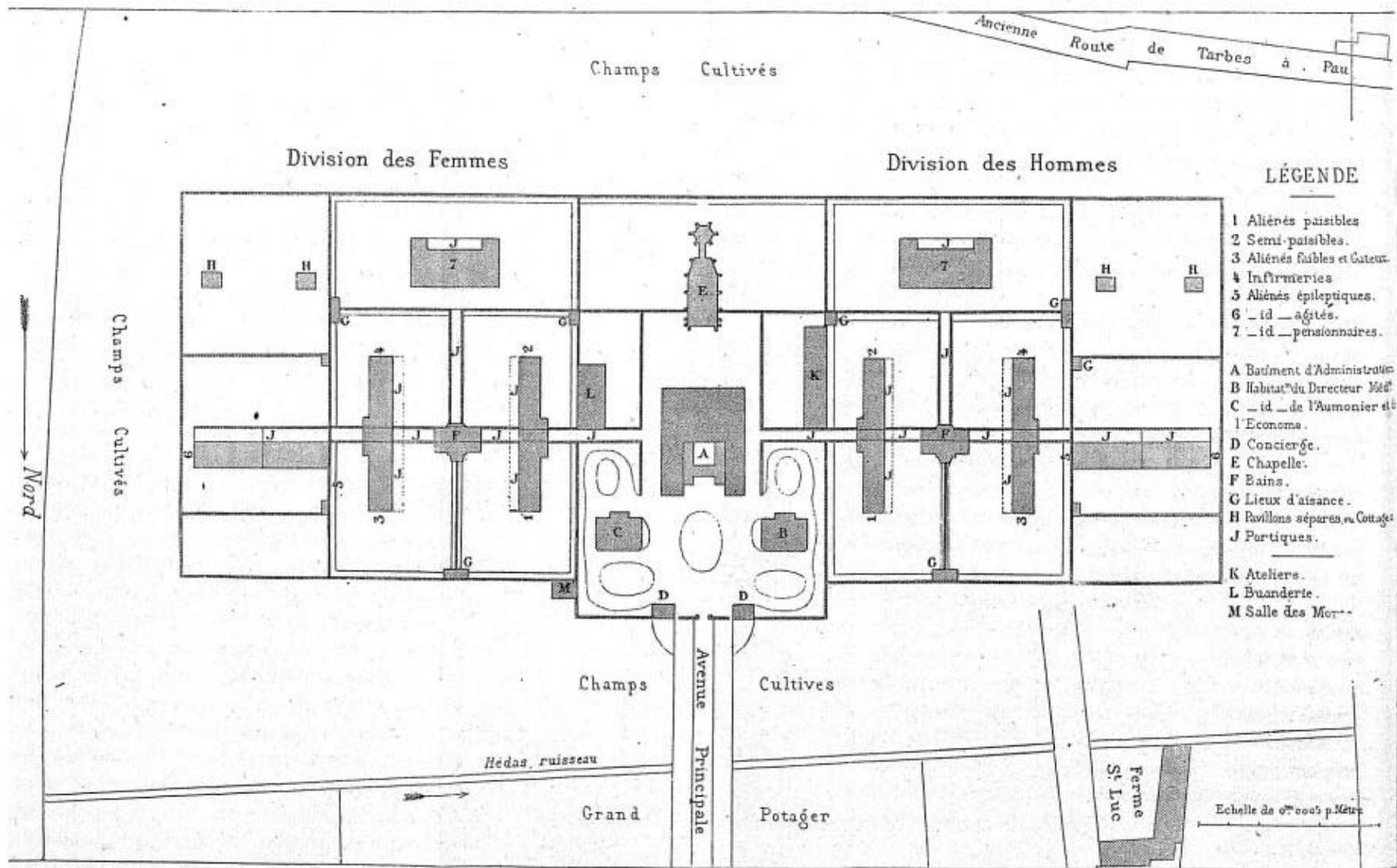
La culture maraîchère prend une extension considérable : nos terres sont cultivées de manière à entretenir un grand nombre de têtes de bétail des plus belles races. Notre cheptel ordinaire se compose d'une paire de bœufs, de seize vaches laitières, deux chevaux, un mulet, une poulinière, et trente-cinq à quarante porcs. L'élève de la volaille, des lapins, des pigeons et des tourterelles, sert de distraction à un grand nombre de malades. La ville de Pau nous a loué pour douze ans une lande communale de 14 hectares, dont nous défrichons une partie, afin de donner plus de développement à nos cultures. La surface des terrains mis à la disposition de nos colons ruraux est, par cette adjonction, portée à 37 hectares. Cette annexe peut, à la rigueur, être considérée comme une succursale agricole de l'asile Saint-Luc, dont elle est distante de 2 kilomètres.

Notre premier soin en arrivant à Saint-Luc, a été l'érection d'un bâtiment spécial pour les ateliers professionnels. Dans la première salle sont établis les menuisiers ; dans les autres sont successivement installés les tisserands, les tailleurs, les cordonniers, enfin la forge, qui occupe plusieurs malades, dirigée par un infirmier serrurier.

On doit reconnaître que l'agrément du séjour contribue presque autant que le travail agricole, à accroître le chiffre des guérisons. Pour ne citer que l'asile de Pau, le nombre moyen des guérisons annuelles était à peine jusqu'ici de 30 par an, sur 100 admissions environ.

Depuis la translation de l'asile à Saint-Luc, du 15 juin 1868 au 15 juin 1869, dans un espace d'un an seulement, sur 94 admissions, il y eu 49 sorties dont 40 par guérison, 3 par évasion et 6 par amélioration permettant la sortie.

Pour en revenir à l'asile Saint-Luc, c'est une institution dans laquelle nous nous sommes efforcés de réaliser tous les perfectionnements permis par les circonstances locales, et indiqués par les progrès de la science psychiatrie. Les principes posés par M. Parchappe, et les conseils de M. l'inspecteur général Constans, nous y ont puissamment aidé. Notre asile constitue un village dont les maisons, éparses sur un grand espace, sont baignées de lumière, d'air, de verdure, de fleurs, et occupent le centre de luxuriantes cultures. Les bâtiments, où la brique rouge alterne avec la pierre de taille, sont couverts d'ardoise bleue, ce qui en égaye l'aspect. Tout y dissimule la réclusion ; rien n'y sent l'hôpital, si ce n'est la vaste dimension des édifices. On dirait une agglomération de villas, d'habitations rurales. Notre principal souci a toujours été d'abrégier la durée, et d'adoucir les ennuis de séquestrations temporaires, que nécessitent trop souvent la plus triste, la plus inéluctable des infirmités humaines. Achever l'œuvre entreprise, et y apporter progressivement tous les compléments dont elle est susceptible, tels sont désormais notre but et notre ambition.



LÉGENDE

- 1 Aliénés paisibles
- 2 Semi-paisibles.
- 3 Aliénés faibles et Cataton.
- 4 Infirmeries
- 5 Aliénés épileptiques.
- 6 - id - agités.
- 7 - id - pensionnaires.
- A Bâtim. d'Administration
- B Habitat. du Directeur Méd.
- C - id - de l'Aumônier et l'Econome.
- D Concierg.
- E Chapelle.
- F Bains.
- G Lieux d'aisance.
- H Pavillons séparés, ou Cottages
- J Portiques.
- K Ateliers.
- L Buanderie.
- M Salle des Mort.

PLAN DE L'ASILE ST LUC.
(Basses Pyrénées)

*Quelques autres références de l'architecte départemental, **Gustave LEVY**, concepteur de l'Asile d'Aliénés de PAU, 1865-1868.*

ARBUS, église paroissiale Saint-Mamer, reconstruction 1868

ARZAC-ARRAZIGUET, église paroissiale Saint-Jean-Pierre, reconstruction 1857,

AUBERTIN, église paroissiale Saint-Augustin, 1859,

BEUSTE, église paroissiale Saint-Jean-Baptiste, XIVème, remplacement en 1864

BILHERES, église paroissiale Saint-Jean-Baptiste, reconstruction 1863,

BOUGARBER, église paroissiale Notre-Dame, 1627, clocher 1861

BOEIL-BEZING, église paroissiale Saint-Vincent-Diacre, reconstruction 1871

BORDES, église paroissiale Saint-Germain-d'Auxerre, sur les mêmes plans que BEUSTE, 1884,

BUROSSE-MENDOUSSE, église paroissiale Saint-Louis-Roi, 1884, 1887 Levy-Maurin

EAUX-BONNES, église paroissiale Saint-Jean-Baptiste Notre-Dame-des-Infirmes, , 1864, suite visite impératrice Eugénie (don)

ESQUIULE, église paroissiale de l'Immaculée-Conception, reconstruction 1873 avec Felix Claracq, arch.

GARLIN, église paroissiale Saint-Jean-Baptiste

MAUCOR, église paroissiale Saint-Jean-Baptiste, avant 1867,

OUILLON, Presbytère,

PORTET, Eglise paroissiale Saint-Laurent, 1682, reconstruction 1866, 1870

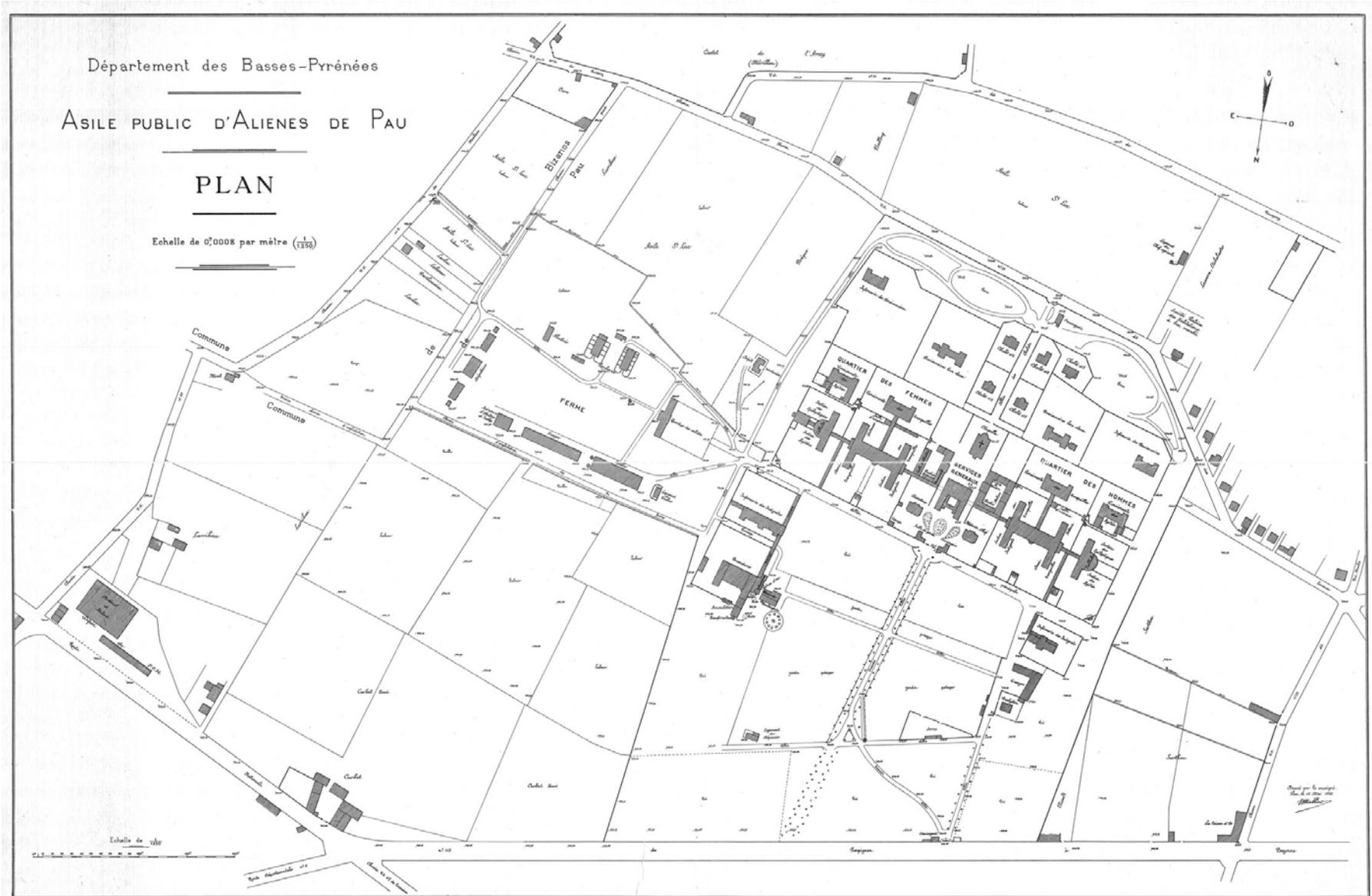
RONTIGNON, église paroissiale Saint-Pierre, travaux d'achèvement 1854,

SAINT-FAUST, église paroissiale Saint-Jean-Baptiste, reconstruction 1863,

L'EVOLUTION DU PLAN DE L'ASILE SAINT-LUC



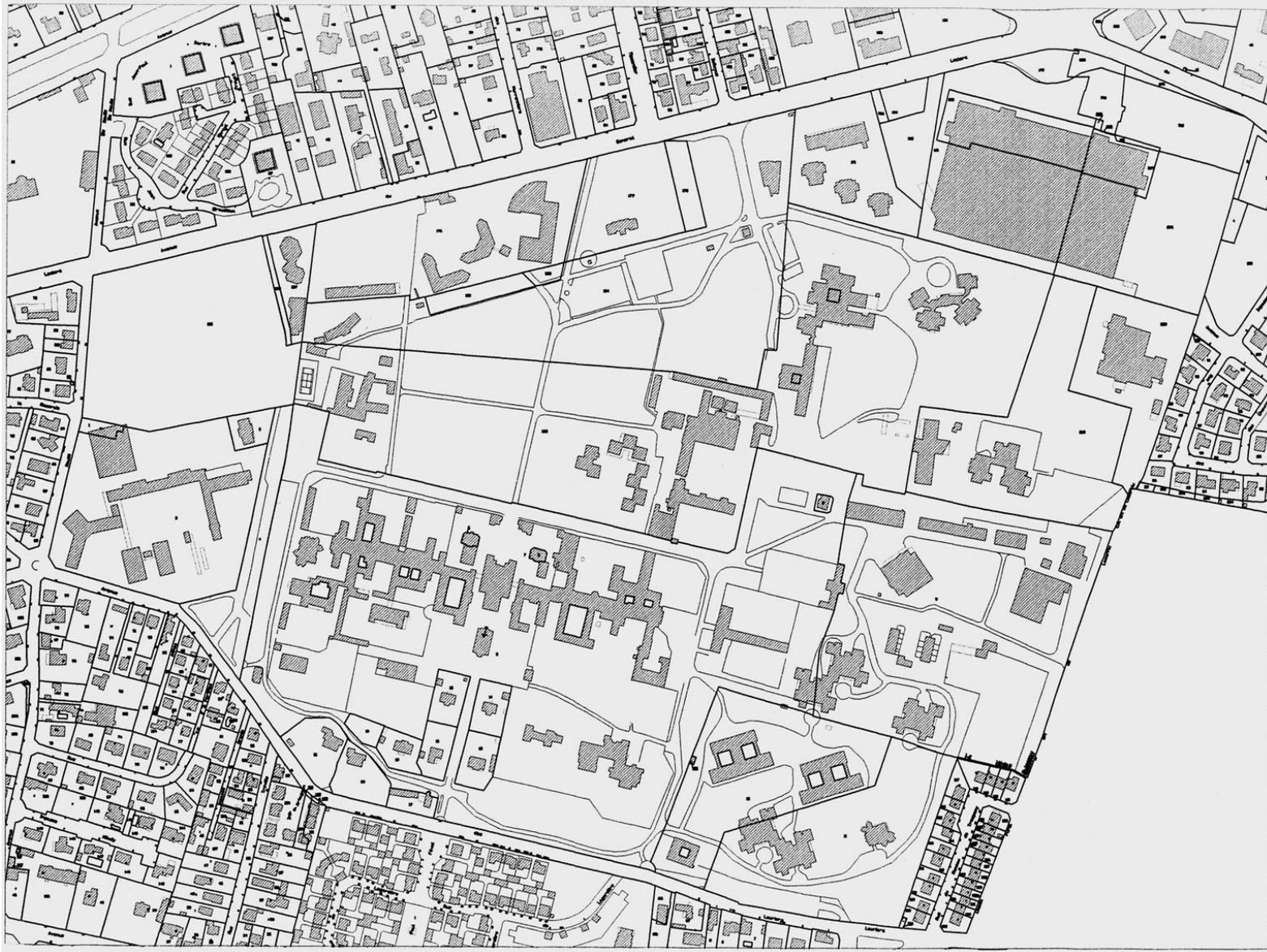
Insertion du plan de l'Asile Saint-Luc extrait du plan de l'ouvrage du Docteur AUZOUY, 1869 sur le cadastre actuel



Plan de 1933 - extrait des archives du C.H.P. de PAU (nord orienté vers le bas de la page)

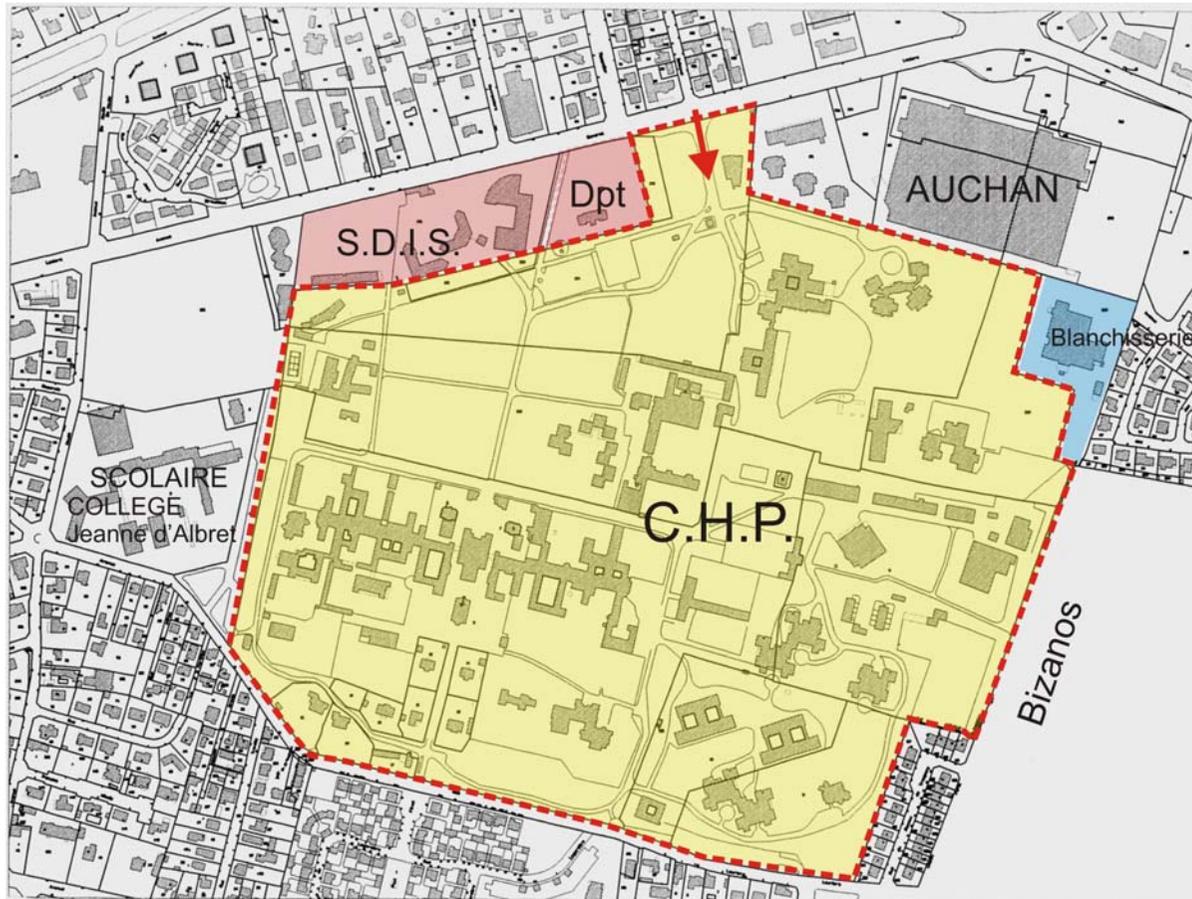


Cadastre Ville de PAU de 1959



Cadastre actuel 2004

LE CENTRE HOSPITALIER DES PYRENEES AUJOURD'HUI et ses abords



L'ensemble s'étant, aujourd'hui, sur 41 hectares ; il dispose d'une surface construite de 60 000 m², dont 28 000 m² sont destinés aux unités de soins et 18 000 m² aux services généraux et administratifs. Mais 14 000 m² de bâtiments sont désaffectés. Les espaces verts couvrent 23 hectares (source C.H.P., juin 2006).

LE TERRITOIRE DU C.H.P. et de ses abords

Le centre hospitalier est desservi au nord par l'avenue du Maréchal Leclerc, dite aussi route de Tarbes. L'entrée principale se situe sur cet axe. Les entrées secondaires au sud et à l'est ont été supprimées (Vigipirate).

L'ensemble est encadré par diverses fonctions : Dans le sens des aiguilles d'une montre, au nord,

- le Centre Départemental d'Incendie et de Secours, qui comprend l'administration départementale du SDIS ; on y trouve une ancienne entrée de l'Asile, condamnée.
- La maison du Département,
- L'entrée du C.H.P., comprenant aussi l'entrée du SDIS,
- Des logements collectifs,
- Le centre commercial,

A l'est

- La blanchisserie inter-hospitalière,
- La limite entre les communes de Bizaros et Pau,
- Un quartier d'habitations individuelles,

Au sud

- un quartier d'habitations individuelles

à l'ouest

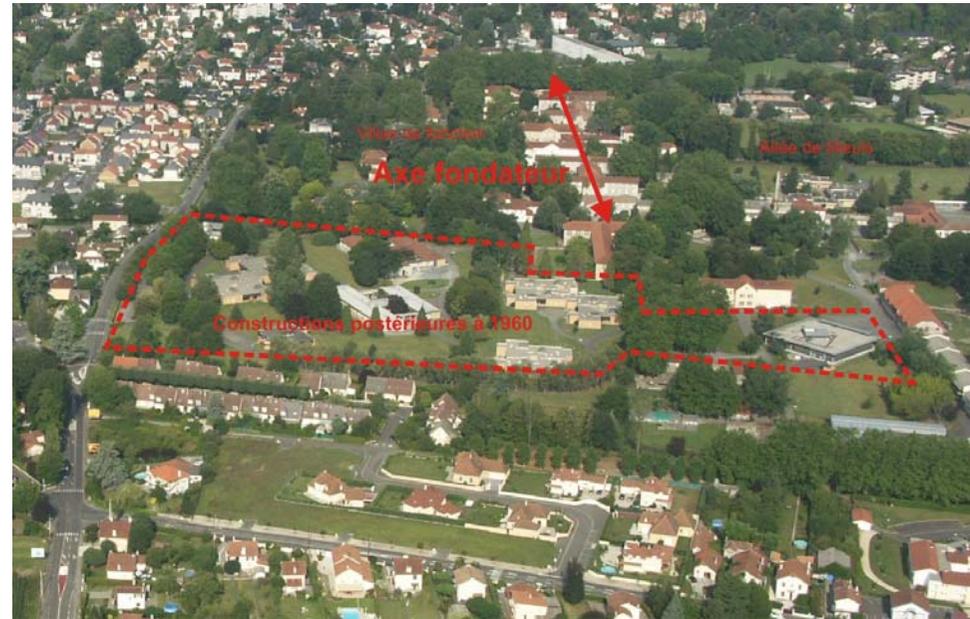
- Le collège Jeanne d'Albret
- des logements

LES PARTIES BATIES –GLOBALEMENT- UTILISEES PAR LE C.H.P.

A droite :

Sur la photo sont situés

- L'axe fondateur de l'asile dès 1868,
- Le périmètre sud-est de l'hôpital moderne, développé après 1860





Le bâti édifié en 1868 :

Les bâtiments centraux de la direction



Les pavillons :

A l'origine les pavillons étaient isolés les uns des autres et reliés par une galerie. Les pavillons intermédiaires, plus tardifs sont moins élevés.





Galerie.

Le dernier vestige de galerie de 1868, avec ses poteaux en fonte.

A droite le couloir qui a remplacé la galerie et dessert l'ensemble des pavillons.



La grande allée de platanes qui borde la face nord de l'enclos de l'asile de 1868.

Il reste encore les grilles de la clôture.



L'église,

l'église bâtie après 1868. C'est un témoignage complet des églises néogothiques de la fin du XIXème siècle





La forge

Sur la partie est du site s'étendaient les bâtiments d'exploitation (granges, étables, serres, etc). La forge se présente comme un puissant bâtiment où se mêlent les influences rurales du Béarn et l'idéal néo-classique appliquée à l'architecture industrielle. On remarque les bossages alternés de pierre et de brique.





Les villas



Sur l'axe principal de desserte des villas, chaque villa dispose de portes identiques



L'une des villas développe une galerie sur toute sa façade sud.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER

Plusieurs critères ont guidé le choix de ce qui relevait du patrimoine :

Les bâtiments :

- Le caractère exceptionnel du programme d'établissement psychiatrique, qui témoigne du changement des concepts et des pratiques,
- sa traduction sous la forme d'un ensemble constitué, cohérent qui est parvenu, sans trop d'altérations, jusqu'à aujourd'hui,
- le caractère monumental de la composition : des pavillons desservis par un axe de circulation et des « piquages » sur d'autres pavillons par des galeries perpendiculaires,
- l'homogénéité de l'ensemble,
- la valeur architecturale de nombre d'édifices, des clôtures et des détails, notamment le pavillon central de la direction, la chapelle, la forge, la chaufferie, les pavillons d'habitation.
- Le lieu de mémoire, dont la ferme St Luc.

Les espaces non bâtis

- Les alignements d'arbres
- L'axe central, à reconstituer,
- L'axe longitudinal,
- Les alignements situés à l'est (hors clôture), et à l'ouest,
- Les séquences d'arbres alignés,
- Les bosquets,
- Les espaces étendus en herbe
- Les franges paysagères, en vis-à-vis des habitations des lotissements riverains,
- Les perspectives depuis l'avenue du Maréchal Leclerc

Ces choix sont en grande partie justifiés par les explications du concept de l'asile par le docteur AUZOUY, et portés sur le plan qui suit.

**LES REFERENCES, POUR CE QUI RELEVE DU PATRIMOINE,
SONT INSCRITES DANS LES DESCRIPTIONS DU SYSTEME FONDATEUR DE L'HOPITAL**
Du texte original du docteur AUZOUY, on peut insister sur les termes ci-après

1869

ASILE SAINT-LUC
A PAU (Basses Pyrénées)

**Par le Dr AUZOUY
Directeur-Médecin en chef de l'établissement
Membre correspondant de la Société médico-psychologique**

le conseil général des Basses-Pyrénées émettait, dès 1859, sur l'initiative de M. Pron, alors préfet du département, le vœu que l'asile pût être incessamment doté d'une succursale agricole ; mais cette création devait en entier incomber à l'asile, le département ne pouvant y contribuer en rien.

La première pierre de l'asile Saint-Luc fut posée le 1^{er} juillet 1865, et dès le 15 juin 1868, - moins de trois ans après - tous les services y étaient installés, et l'ancien asile était évacué.

Le domaine de Saint-Luc forme un quadrilatère situé à 4,500 mètre de l'octroi de Pau, et à 2,500 mètres du centre de la ville.

Le principal caractère de notre plan, c'est qu'au lieu d'avoir des préaux entourés de murs et de constructions, tous nos bâtiments, au contraire, sont isolés, et environnés de jardins. Les clôtures, précédées de sauts-de-loup à l'intérieur, ont pu être maintenues basses sans favoriser les évasions. Tous les quartiers jouissent ainsi de la vue des Pyrénées, et de l'avantage inappréciable de constituer chacun une habitation rurale indépendante de ses voisines, et offrant une grande variété d'aspect et d'orientation.

Une large avenue plantée de tilleuls, et bordée de deux contre-allées, conduit de la route impériale à l'asile, sur un parcours de 320 mètres, à travers les prairies et le potager de l'établissement. Les loges des concierges sont séparées entre elles par une grille, au centre de laquelle se trouve le portail d'entrée. A droite et à gauche, d'élégants parterres entourent les deux villas habitées par le médecin-directeur et les autres fonctionnaires de la maison. Ces parterres s'harmonisent avec le dessin de la cour d'honneur, au fond de laquelle se détache la façade du bâtiment central d'administration, dans lequel sont réunis tous les services généraux.

La culture maraîchère prend une extension considérable : nos terres sont cultivées de manière à entretenir un grand nombre de têtes de bétail des plus belles races. Notre cheptel ordinaire se compose d'une paire de bœufs, de seize vaches laitières, deux chevaux, un mulet, une poulinière, et trente-cinq à quarante porcs. L'élève de la volaille, des lapins, des pigeons et des tourterelles, sert de distraction à un grand nombre de malades. La ville de Pau nous a loué pour douze ans une

Nous avons eu la rare bonne fortune, pour la rédaction de nos plans, de rencontrer en M. Lévy, architecte du département, un homme dont le talent n'a pas cru déchoir en puisant ses inspirations dans la pensée médicale. L'asile Saint-Luc est la réalisation du système des pavillons isolés, entourés de toutes parts d'espaces cultivés.

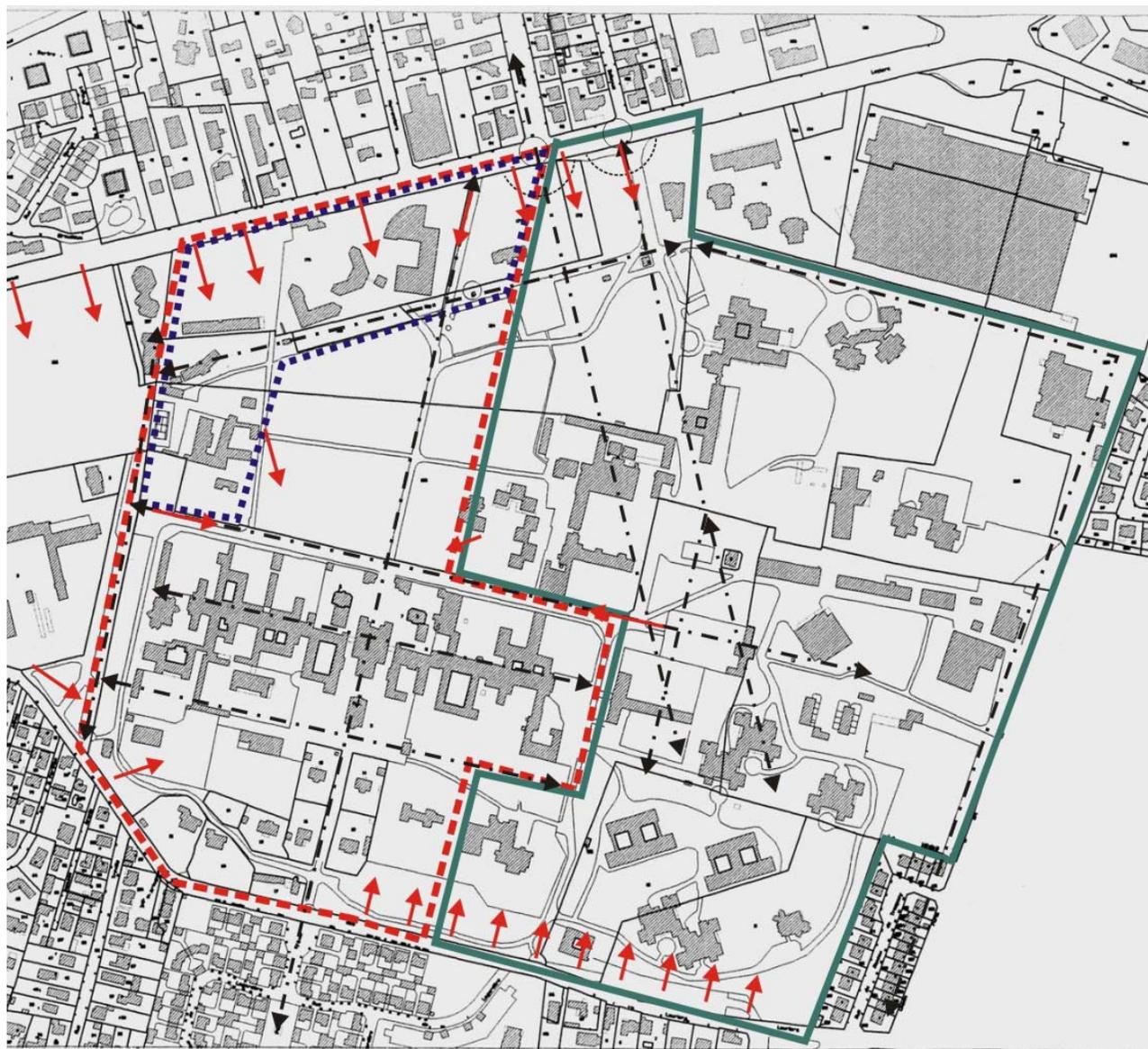
Un parallélogramme de 340 mètres de l'est à l'ouest, sur 450 mètres du nord au sud, avec avant-corps ou saillie en avant du segment central, circonscrit l'enceinte de l'asile Saint-Luc. Au centre une cour de 400 mètres de large, ayant à l'entrée la loge du concierge et celle du régisseur agricole, a comme perspective le vaste bâtiment des services généraux, flanqué sur les côtés, savoir : à droite, d'une villa servant d'habitation au directeur-médecin, et à gauche d'une villa semblable, destinée aux logements de l'aumônier et du receveur économe. En arrière du bâtiment d'administration est l'emplacement de la chapelle. Une galerie directe va du centre vers l'est, desservir la division des femmes et vers l'ouest celle des hommes.

Parmi les nombreux visiteurs de l'asile Saint-Luc, se trouve M. le Docteur Robertson, directeur-médecin de l'asile du comté de Sussex, et président de l'association médico-psychologique de Londres. Voici comment s'exprime ce praticien distingué, dans les annales de l'association qu'il préside en Angleterre :

« En 1865, j'ai vu à Pau, grâce à l'obligeance de M. Auzouy, le directeur de l'asile, le plan du nouvel asile du département (pour 500 malades), alors en voie de construction. J'ai également visité avec lui le magnifique site choisi pour cet asile. L'idée géniale qui a présidé à ce plan a consisté à construire un corridor central allant de l'Est à l'ouest, et duquel se détachaient des pavillons avec salles au nord et au sud ; ainsi se trouvait réalisé le principal caractère du système des pavillons appliqué à la construction des hôpitaux. Je crois que ce plan de M. Auzouy a été le premier essai de ce genre, appliqué à la construction des asiles. » (Reprinted from the *Journ. of mental science*, january 1867).

M. le docteur Robertson ayant, à son tour, à fournir un plan d'asile, a cru devoir imiter, dans son dessin, les principales données du plan de Saint-Luc, et si nous nous félicitons des emprunts faits à nos idées, ce n'est pas par un vain amour-propre, mais c'est parce que nous y voyons la confirmation de l'opinion où nous sommes d'avoir fait pour le mieux dans l'intérêt de nos aliénés





Orientations d'aménagement

Au-delà de la reconnaissance patrimoniale du bâti et du paysage, il existe une dynamique propre au site qu'il convient de signifier :

Des axes multiples :

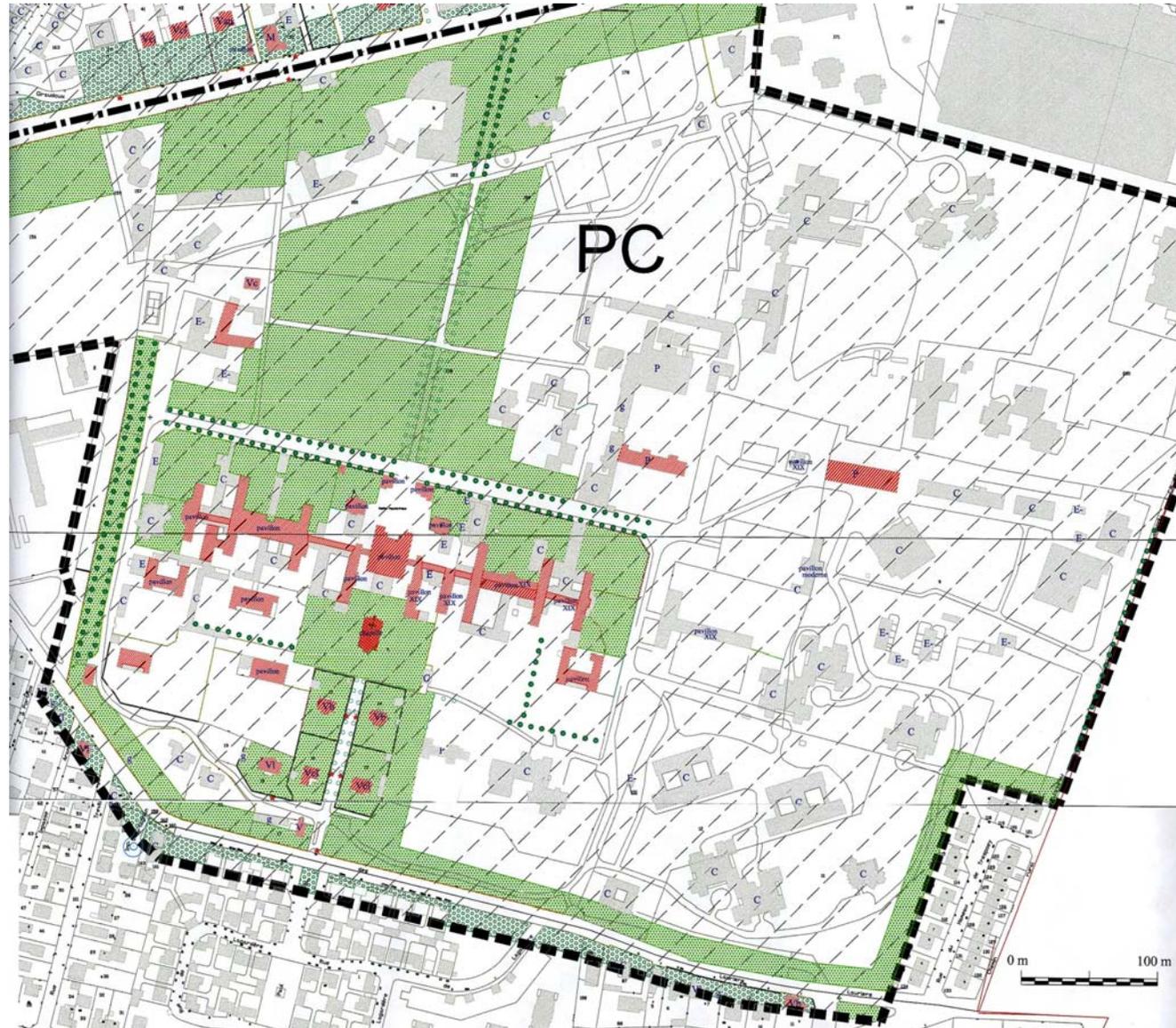
- *Les axes générés par l'asile de 1868, sur un système orthogonal, nord-sud-est-ouest, imprimé par le parcellaire, par la présence du ruisseau, le Hédas, et de la ferme St Luc.*
- *Les axes générés par l'avenue du général Leclerc.*

Ce dernier axe permet de donner un sens au développement du nouvel établissement, à partir d'un repositionnement de l'entrée et d'un parcours structurant lisible.

Entre l'emprise en tireté rouge et l'emprise en trait vert, il est signifié deux espaces typés : l'un traditionnel et très paysager, avec l'objectif de préservation de l'ensemble de 1868, l'autre moderne, ouvert aux transformations, plus dense, mais dont le caractère paysager sera toutefois maintenu.

Les flèches rouges indiquent les perspectives paysagères, arborées au sud, plus ouvertes au nord à promouvoir.

La Z.P.P.A.U.P. conforte la protection du système organisé originel, tout en prenant en compte les apports successifs (en rouge et rose). En dehors de la chaufferie et de la Forge, toute la moitié est du site est dégagée de servitudes, ce qui permet le renouvellement du bâti dans des conditions qui peuvent être définies au P.L.U.. En pourtour du site, une bande d'espace vert protégé, de 15 à 20 mètre de profondeur, est portée au plan, pour maintenir une marge arborée entre le site de St Luc et les quartiers riverains, signifiant ainsi le caractère paysager du lieu aux vues depuis les espaces publics.



Les prescriptions de la Z.P.P.A.U.P.
Retenues par la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites